

RÉUNION DU BUREAU

30 SEPTEMBRE 2019

COMPTE-RENDU SUCCINCT

L'an deux mille dix neuf, le trente septembre, les Membres du Bureau de la Métropole se sont réunis à Rouen, sur la convocation qui leur a été adressée le 20 septembre 2019 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 17 heures 14 sous la présidence de Monsieur Yvon ROBERT.

Madame Christine RAMBAUD est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Etaient présents :

M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay), Mme ARGELES (Rouen), Mme AUPIERRE (Sotteville-lès-Rouen), M. BARRE (Oissel), Mme BASSELET (Berville-sur-Seine), M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf), Mme BOULANGER (Canteleu), M. CALLAIS (Le Trait), Mme CANU (Saint-Pierre-de-Varengueville), Mme DEL SOLE (Yainville), M. FOUCAUD (Oissel), M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen), Mme GOUJON (Petit-Quevilly), Mme GUILLOTIN (Elbeuf), M. HEBERT E. (Val-de-la-Haye), Mme KLEIN (Rouen), M. LEVILLAIN (Tourville-là-Rivière) à partir de 17 h 42, M. MARUT (Grand-Quevilly), M. MASSION (Grand-Quevilly) à partir de 17 h 15, M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf), M. MERABET (Elbeuf) à partir de 17 h 36, M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val), M. MOREAU (Rouen), M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. OVIDE (Cléon), Mme PANE (Sotteville-lès-Rouen), M. PESSIOT (Rouen), M. PETIT (Quevillon), Mme PIGNAT (Saint-Jacques-sur-Darnétal), Mme RAMBAUD (Rouen), M. RANDON (Petit-Couronne), M. ROBERT (Rouen), Mme ROUX (Rouen), M. SAINT (Saint-Martin-de-Boscherville), M. SIMON (Sainte-Marguerite-sur-Duclair)

Etait représentée conformément aux dispositions de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme GUGUIN (Bois-Guillaume) par M. MEYER

Absents non représentés :

Mme BAUD (Saint-Aubin-Celloville), M. DESANGLOIS (Saint-Pierre-lès-Elbeuf), M. GRELAUD (Bonsecours), M. LAMIRAY (Maromme), M. MARTOT (Rouen), Mme TOCQUEVILLE (Saint-Pierre-de-Manneville)

*** Procès-verbaux - Procès-verbal de la réunion du 29 avril 2019** (Délibération n° B2019_0326 - Réf. 4376)

Le procès-verbal de la séance du 29 avril 2019 est adopté.

*** Procès-verbaux - Procès-verbal de la réunion du 27 mai 2019** (Délibération n° B2019_0327 - Réf. 4440)

Le procès-verbal de la séance du 27 mai 2019 est adopté.

*** Procès-verbaux - Procès-verbal de la réunion du 27 juin 2019** (Délibération n° B2019_0328 - Réf. 4501)

Le procès-verbal de la séance du 27 juin 2019 est adopté.

*** Développement et attractivité - Aide d'urgence - Participation à la souscription nationale pour la restauration et la conservation de la cathédrale Notre-Dame de Paris** (Délibération n° B2019_0329 - Réf. 4513)

Le versement du fonds de concours de 10 000 € pour la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris à la Fondation du Patrimoine est approuvé ainsi que les termes de la convention à intervenir avec ladite Fondation. Le Président est habilité à signer la convention.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Actions culturelles - Association Cultures du Cœur Normandie - Convention de partenariat à intervenir : autorisation de signature - Attribution d'une subvention pour 2019** (Délibération n° B2019_0330 - Réf. 4369)

Une subvention de 3 000 € est attribuée à l'association Cultures du Cœur Normandie pour le développement de ses actions sur le territoire métropolitain. Les termes de la convention de partenariat pour 2019 sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Actions culturelles - Association Mouvement Européen - Convention de partenariat à intervenir : autorisation de signature - Attribution d'une subvention pour 2019** (Délibération n° B2019_0331 - Réf. 4387)

Une subvention de 3 000 € est attribuée à l'association Mouvement Européen pour le développement de ses actions sur le territoire métropolitain. Les termes de la convention sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Equipements culturels – Musées - Acquisition de l'œuvre d'art "The Skeleton in armor" de Walter CRANE - Erreur matérielle sur le montant de l'acquisition : rectification (Délibération n° B2019_0332 - Réf. 4443)**

Le montant de l'acquisition par la Métropole Rouen Normandie de l'œuvre « The Skeleton in armor », est rectifié à 125 000 € TTC au lieu de 115 000 € TTC. Le règlement s'effectuera sur deux exercices budgétaires, soit 57 500 € en 2019 et 67 500 € en 2020 sous réserve de l'inscription des crédits au budget primitif 2020.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Equipements culturels – Musées - Convention-cadre de partenariat pluriannuelle à intervenir avec la Ville de Cabourg dans le cadre de son projet muséal "La Villa du temps retrouvé" : autorisation de signature (Délibération n° B2019_0333 - Réf. 4442)**

Il a été décidé de conclure un partenariat est conclu avec la ville de Cabourg dans le cadre de son projet muséal « La Villa du Temps Retrouvé ». Les termes de la convention-cadre de partenariat sont approuvés et le Président est habilité à signer la convention et tout document afférent.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Equipements culturels – 106 - Scène des Musiques Actuelles - Renouvellement du système de diffusion de la grande salle - Demande de subvention auprès de la Région Normandie : autorisation (Délibération n° B2019_0334 - Réf. 4515)**

Le Président est autorisé à solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès de la Région Normandie pour l'opération de renouvellement du système de diffusion de la grande salle du 106, dont le budget prévisionnel est estimé à 150 000 € HT.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Actions sportives - Marchés de prestations de services avec les clubs sportifs en communication, animation et relations publiques - Accords-cadres à bons de commandes sans publicité ni mise en concurrence préalable : autorisation de signature - Adoption du dispositif : autorisation (Délibération n° B2019_0335 - Réf. 4451)**

Le dispositif relatif à la conclusion d'accords-cadres à bons de commandes, sans minimum et sans maximum, d'une durée d'un an reconductible trois fois, à compter de septembre 2019, est autorisé avec les clubs sportifs suivants :

- le Rouen Métropole Basket,
- le Rouen Normandie Rugby,
- le Rouen Hockey Elite,
- l'US Quevilly Rouen Métropole.

Le Président est habilité à signer les accords-cadres à intervenir ainsi que tout document s'y rapportant et nécessaire à son exécution.

Adoptée (abstention : 1 voix).

*** Développement et attractivité - Actions de développement économique - Normandie AéroEspace : organisation de la manifestation Normandy Reliability Technology Workshop - Attribution d'une subvention (Délibération n° B2019_0336 - Réf. 4476)**

Une subvention de 2 900 € est attribuée à Normandie AéroEspace pour l'organisation de la manifestation Normandy Reliability Technology Workshop 2019 portant sur la fiabilité des systèmes et des composants dans les systèmes embarqués. Le budget prévisionnel de cette 2ème édition s'élève à 11 910 €HT.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Economie sociale et solidaire - Attribution d'une subvention pluriannuelle à la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) de Normandie - Convention à intervenir : autorisation de signature (Délibération n° B2019_0337 - Réf. 4304)**

Les termes de la convention sont approuvés et le Président est habilité à signer la convention à intervenir avec la CRESS Normandie pour les actions suivantes :

- 3ème édition de la JESS dont le montant prévisionnel global de l'action est de 8 000 € ; participation de la Métropole de 3 900 €,
- Edition 2019 du Start ESS Day dont le montant prévisionnel global de l'action est de 5 620 € ; participation de la Métropole de 2 925 €,
- Démarche dans le cadre du NPNRU de la ville d'Elbeuf dont le montant global de l'action sur 2 ans est de 21 585 € ; participation de la Métropole de 17 325 €.

Une subvention totale de 24 150 €, sur la période 2019-2020, est donc autorisée dans les conditions fixées par la convention.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Recherche et enseignement supérieur - Université de Rouen Normandie - 2ème colloque international sur l'enseignement du français parlé - Attribution d'une subvention : autorisation (Délibération n° B2019_0338 - Réf. 4472)**

Une subvention de 1 700 € est attribuée à l'Université de Rouen Normandie pour l'organisation du 2ème colloque international sur l'enseignement du français parlé. Le budget prévisionnel de la manifestation s'élève à 16 421 €.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Recherche et enseignement supérieur - Convention de déclinaison opérationnelle 2019-2020 à intervenir avec NEOMA Business School : autorisation de signature - Versement d'une subvention : autorisation (Délibération n° B2019_0339 - Réf. 4548)**

Une subvention de 25 000 € est accordée à NEOMA Business School pour mener les actions déterminées pour l'année universitaire 2019-2020.

Les termes de la convention opérationnelle 2019-2020 sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention.

Adoptée (contre : 4 voix).

*** Développement et attractivité - Relations internationales et coopération décentralisée - Partenariat 2019 avec la commune de Ramongo au Burkina-Faso et l'association Codegaz pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans l'école élémentaire publique et le collège d'enseignement général du village de Ramonkodogo - Convention à intervenir : autorisation de signature - Attribution d'une subvention (Délibération n° B2019_0340 - Réf. 4352)**

Il est décidé de verser une aide financière de 10 000 € à l'association Codegaz pour assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage déléguée du projet de construction de 4 systèmes d'assainissement complets et de réhabilitation d'un forage d'accès à l'eau potable dans l'école élémentaire publique et le collège d'enseignement général public situés dans le village rattaché de Ramonkodogo et de même, la maintenance et le suivi des équipements pendant une durée de 5 années. Le coût total de l'opération est de 32 890 €.

Les termes de la convention de partenariat à intervenir avec la commune de Ramongo et l'association Codegaz sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Relations internationales et coopération décentralisée - Partenariat 2019 avec la Commune Urbaine de Fort-Dauphin (Madagascar) pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement - Convention à intervenir : autorisation de signature - Attribution d'une subvention (Délibération n° B2019_0341 - Réf. 4343)**

Il est décidé de verser une subvention de 25 000 € à la Commune Urbaine de Fort-Dauphin pour assurer la maîtrise d'œuvre du programme de travaux d'extension et d'entretien des réseaux d'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales dans plusieurs quartiers, l'entretien et la réparation des infrastructures existantes et la construction de sanitaires pour les écoles primaires publiques et pour les habitants, en lien avec la ville d'Oissel et la population locale.

Les termes de la convention de partenariat à intervenir avec la Commune Urbaine de Fort-Dauphin sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Relations internationales et coopération décentralisée - Partenariat 2019 avec l'association Inter Aide et la Région Atsimo Atsinanana (Madagascar) pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement - Convention à intervenir : autorisation de signature - Attribution d'une subvention (Délibération n° B2019_0342 - Réf. 4400)**

Il est décidé d'attribuer une aide financière de 25 000 € pour assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage déléguée du projet de réalisation de 20 points d'accès à l'eau potable, de mise en place d'appareils de traitement d'eau à domicile et de construction de 600 équipements sanitaires dans les communes de la Région Atsimo Atsinanana et d'assurer le suivi et la maintenance éventuelle de ces ouvrages. Le budget global du programme d'accès à l'eau et à l'assainissement s'élève à 250 819 €.

Il est décidé d'autoriser le versement d'une aide financière de 10 000 € en 2019 et 15 000 € en 2020 à l'association Inter Aide, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget primitif 2020.

Les termes de la convention de partenariat à intervenir avec la Région Atsimo Atsinanana et l'association Inter Aide sont approuvés et le Président est habilité à signer cette convention.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Solidarité - Participation citoyenne - Association Territoire pour l'UNESCO Métropole Rouen Normandie - Convention d'objectifs 2019-2020 à intervenir : autorisation de signature - Attribution d'une subvention de fonctionnement : autorisation (Délibération n° B2019_0343 - Réf. 4383)**

Les termes de la convention d'objectifs à intervenir avec l'association Territoire pour l'Unesco Métropole Rouen Normandie sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention d'objectifs. Une subvention annuelle de fonctionnement de 6 000 € est attribuée pour la période 2019-2020.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Solidarité - Participation citoyenne - Associations et Territoires - Convention 2019-2020 à intervenir : autorisation de signature - Attribution d'une subvention (Délibération n° B2019_0344 - Réf. 4382)**

Il est décidé de verser une subvention de 5 000 € à Associations et Territoires pour la période 2019-2020. Les termes de la convention sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Solidarité - Santé et actions sociales - CHU-Hôpitaux de Rouen - Convention de partenariat à intervenir : autorisation de signature - Attribution d'une subvention pour 2019 (Délibération n° B2019_0345 - Réf. 4453)**

Une subvention annuelle de 15 000 € est attribuée au CHU de Rouen pour les actions culturelles et artistiques prévues en 2019.

Les termes de la convention de partenariat 2019 d'actions culturelles et artistiques à intervenir avec le CHU de Rouen sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Solidarité - Lutte contre les discriminations - Plan Territorial de Prévention et Lutte Contre les Discriminations (PTLCD) 2015-2020 - Association Filémuse - Convention à intervenir : autorisation de signature - Attribution d'une subvention pour l'année 2019 (Délibération n° B2019_0346 - Réf. 4270)**

Une subvention de 2 500 € est attribuée à l'association Filémuse pour l'action « Tous colorés, tous différents ». Le budget total de l'action s'élève à 3 125 €.

Les termes de la convention sont approuvés et le Président est habilité à la signer.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Tourisme - ARMADA 2019 - Descente en Seine du 16 juin 2019 - Convention-type à intervenir avec les communes : autorisation de signature (Délibération n° B2019_0347 - Réf. 4471)**

Il est décidé d'autoriser la signature de la convention-type à intervenir avec chaque commune ayant engagé des frais liés à l'organisation de la descente en Seine le 16 juin 2019 durant l'Armada.

Le Président est habilité à signer les documents s'y rapportant.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Tourisme - Association "Les Chemins de Saint Michel" - Renouvellement de l'adhésion : autorisation (Délibération n° B2019_0348 - Réf. 4416)**

Le renouvellement de l'adhésion de la Métropole à l'Association « Les Chemins de Saint Michel » est approuvé pour une durée de 3 ans. La cotisation annuelle sera acquittée, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants, et dont le montant pour 2019 s'élève à 300 €.

Les termes de la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association « Les Chemins de Saint Michel » sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Politique de l'habitat - Délégation des aides à la pierre par l'Etat - Modification de la programmation du logement social 2019 : autorisation (Délibération n° B2019_0349 - Réf. 4579)**

Les modifications de la programmation du logement social 2019 sont approuvées.

Le principe de financement d'une mission de Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) pour le relogement des résidents du foyer Moïse à Rouen est approuvé. Le Président est habilité à signer tous documents afférant à cette MOUS dans le cadre de la délégation des aides à la pierre et de la politique de l'habitat de la Métropole.

Il est précisé que les critères de priorisation des décisions de financement tels qu'approuvés par la délibération du 27 juin 2019 s'applique à la liste des opérations annexée à cette délibération. Conformément à la délibération du Conseil du 27 juin 2019, les subventions seront attribuées par décisions du Président, dans la limite de l'enveloppe financière et du nombre d'agrément délégués par l'État.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Politique de l'habitat - Commune de Darnétal - Réhabilitation thermique de 186 logements sociaux - rue Thiers - Attribution d'une aide financière à SEMINOR (Délibération n° B2019_0350 - Réf. 4422)**

Une aide financière de 250 000 € est attribuée à la SEMINOR pour la réhabilitation thermique de 186 logements locatifs sociaux, rue Thiers à Darnétal, dans les conditions fixées par le règlement d'aides du PLH en vigueur.

Le Président est habilité à signer toutes pièces nécessaires à l'attribution de cette aide financière.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Politique de l'habitat - Commune du Houleme - Réhabilitation thermique de 132 logements sociaux - 1 à 27 rue Victor Hugo - Attribution d'une aide financière à Habitat 76 (Délibération n° B2019_0351 - Réf. 4423)**

Une aide financière de 250 000 € est attribuée à Habitat 76 pour la réhabilitation thermique de 132 logements locatifs sociaux, 1 à 27 rue Victor Hugo au Houleme, dans les conditions fixées par le règlement d'aides du PLH en vigueur.

Le Président est habilité à signer toutes pièces nécessaires à l'attribution de cette aide financière.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Politique de l'habitat - Commune d'Oissel - Réhabilitation thermique de 122 logements sociaux - rue de la Paix - Attribution d'une aide financière à Habitat 76 (Délibération n° B2019_0352 - Réf. 4417)**

Une aide financière de 250 000 € est attribuée à Habitat 76 pour la réhabilitation thermique de 122 logements locatifs sociaux, rue de la Paix à Oissel, dans les conditions fixées par le règlement d'aides du PLH en vigueur.

Le Président est habilité à signer toutes pièces nécessaires à l'attribution de cette aide financière.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Politique de l'habitat - Commune d'Oissel - Réhabilitation thermique de 120 logements sociaux - Quartier les Oiseaux, Chemin de l'Allée - Attribution d'une aide financière au Foyer Stéphanois (Délibération n° B2019_0353 - Réf. 4424)**

Une aide financière de 250 000 € est attribuée au Foyer Stéphanois pour la réhabilitation thermique de 120 logements locatifs sociaux, quartier les Oiseau, Chemin de l'Allée à Oissel, dans les conditions fixées par le règlement d'aides du PLH en vigueur.

Le Président est habilité à signer toutes pièces nécessaires à l'attribution de cette aide financière.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Politique de l'habitat - Commune de Rouen - Réhabilitation thermique de 180 logements sociaux - Immeubles David Ferrand 1 et 2, avenue de Grammont, rue de Lessard et rue David Ferrand - Attribution d'une aide financière à Rouen Habitat (Délibération n° B2019_0354 - Réf. 4420)**

Une aide financière de 250 000 € est attribuée à Rouen Habitat pour la réhabilitation thermique de 180 logements locatifs sociaux, immeubles David Ferrand 1 et 2, avenue de Grammont, rue de Lessard et rue David Ferrand à Rouen, dans les conditions fixées par le règlement d'aides du PLH en vigueur.

Le Président est habilité à signer toutes pièces nécessaires à l'attribution de cette aide financière.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Politique de l'habitat - Commune de Rouen - Réhabilitation thermique de 96 logements sociaux - Groupe Grieu 2, 138 à 150 rue de Grieu - Attribution d'une aide financière à Rouen Habitat (Délibération n° B2019_0355 - Réf. 4421)**

Une aide financière de 240 000 € est attribuée à Rouen Habitat pour la réhabilitation thermique de 96 logements locatifs sociaux, Groupe Grieu 2, 138 à 150 rue de Grieu à Rouen, dans les conditions fixées par le règlement d'aides du PLH en vigueur.

Le Président est habilité à signer toutes pièces nécessaires à l'attribution de cette aide financière.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Politique de l'habitat - Commune de Rouen - Réhabilitation thermique de 108 logements sociaux - Immeuble Chasselièvre, 72 rue Guillaume d'Estouteville - Attribution d'une aide financière à Rouen Habitat (Délibération n° B2019_0356 - Réf. 4418)**

Une aide financière de 250 000 € est attribuée à Habitat 76 pour la réhabilitation thermique de 108 logements locatifs sociaux, immeuble Chasselièvre, 72 rue Guillaume d'Estouteville à Rouen, dans les conditions fixées par le règlement d'aides du PLH en vigueur.

Le Président est habilité à signer toutes pièces nécessaires à l'attribution de cette aide financière.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Espaces publics – Stationnement - Règlement intérieur pour le stationnement des usagers pendant la Foire St Romain : approbation (Délibération n° B2019_0357 - Réf. 4614)**

Le règlement intérieur, validé par la SPL Rouen Normandie Stationnement, du parking temporaire de stationnement situé au bout de la presqu'île Waddington, pendant la foire Saint Romain, est approuvé.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Espaces publics – Voirie - Commune de Cléon - Requalification de la rue du Bois du Prince - Convention à intervenir : autorisation de signature - Attribution d'un fonds de concours (Délibération n° B2019_0358 - Réf. 4388)**

Les termes de la convention, fixant le montant du fonds de concours à 70 000 €HT, à intervenir avec la commune de Cléon et concernant l'opération d'aménagement de la rue du Bois du Prince sont approuvés. Le Président est habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Espaces publics – Voirie - Commune de Petit-Quevilly - Requalification de l'avenue Jean Jaurès - Avenant n° 1 à la convention financière à intervenir : autorisation de signature (Délibération n° B2019_0359 - Réf. 4580)**

Les termes de l'avenant n° 1 à la convention financière relative au programme de l'opération de requalification de l'avenue Jean Jaurès, à intervenir avec la commune de Petit-Quevilly, sont approuvés et le Président est habilité à signer ledit avenant et toutes pièces s'y rapportant.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Espaces publics – Voirie - Commune de Sahurs - Travaux de restructuration de la voirie du lotissement "Les Petits Saules" - Convention financière à intervenir : autorisation de signature (Délibération n° B2019_0360 - Réf. 4403)**

Le montant de l'opération de restructuration de la voirie du lotissement « Les Petits Saules » à Sahurs est approuvé à hauteur de 450 000 € TTC.

Les termes de la convention financière à intervenir avec la commune de Sahurs confirmant sa participation à 40 000 € sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention et toutes pièces s'y rapportant.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Espaces publics – Voirie - Communes de Duclair, Saint-Pierre-de-Varengeville et Hénouville - Réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité d'un itinéraire poids lourds (RD 982, 43 et 47) - Convention de partenariat à intervenir avec le Département de Seine-Maritime : autorisation de signature (Délibération n° B2019_0361 - Réf. 4405)**

Les termes de la convention financière à intervenir avec le Département de Seine-Maritime, fixant la participation de la Métropole à 15 000 € pour l'étude pour la gestion de voirie métropolitaine, sont approuvés. Le Président est habilité à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Mobilité durable - Travaux neufs et de gros entretien des ouvrages d'art - Lot n° 4 : Joint de chaussées - Marché n° M1633 attribué à la société FREYSSINET - Exonération des pénalités de retard : autorisation (Délibération n° B2019_0362 - Réf. 4385)**

Il est décidé d'exonérer totalement l'entreprise FREYSSINET des pénalités de retard qui lui ont été appliquées et de procéder au remboursement de la somme versée par l'entreprise. En effet, le retard n'a pas eu de conséquence, ni d'incidence financière pour la Métropole.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Mobilité durable - Développement des pistes cyclables - Réalisation d'une voie verte entre Duclair et Le Trait sur l'ancienne voie ferrée - Convention de transfert de gestion à intervenir avec la SNCF Réseau : autorisation de signature (Délibération n° B2019_0363 - Réf. 4307)**

Les termes de la convention de transfert de gestion des emprises destinées à être affectées au schéma directeur métropolitain des aménagements cyclables sont approuvés.

Le remboursement par la Métropole à SNCF Réseau, des frais de gestion liés à ce transfert s'élèvera à 5 234,30 €HT (soit 6 281,16 €TTC). La convention prévoit également la prise en charge par la Métropole des impôts et taxes afférents aux emprises.

Adoptée (abstention : 1 voix).

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Mobilité durable - Exploitation des transports en commun - Plan de Déplacements d'Entreprise (PDE) - Convention à intervenir avec Bouygues Bâtiment Grand Ouest : autorisation de signature (Délibération n° B2019_0364 - Réf. 4438)**

Les dispositions de la convention de mise en œuvre du Plan de Déplacements d'Entreprise (PDE) de Bouygues Bâtiment Grand Ouest sont approuvées. Le Président est habilité à signer la convention à intervenir avec Bouygues Bâtiment Grand Ouest, la régie des TAE et la TCAR.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Mobilité durable - Exploitation des transports en commun - Vente de bus réformés - Modification du prix de vente (Délibération n° B2019_0365 - Réf. 4386)**

Il est décidé d'accepter l'offre de la société ZETABUS au prix de 70 000 € par bus, pour les véhicules suivants :

- bus HEULIEZ n° 331 – immatriculation DH-112-VX,
- bus HEULIEZ n° 332 – immatriculation DH-158-VX,
- bus HEULIEZ n° 333 – immatriculation DH-213-VX.

Le Président est habilité à signer les contrats et tous les actes afférents à ces opérations de vente.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Mobilité durable - Politique en faveur du vélo - Jalonnement de l'itinéraire cyclable "La Seine à vélo" - Plan de financement : approbation - Demande de subvention auprès du Département de Seine-Maritime - Convention à intervenir : autorisation de signature (Délibération n° B2019_0366 - Réf. 4410)**

Le plan de financement de la Véloroute du Val de Seine, dénommée aujourd'hui « La Seine à Vélo » est approuvé. Les travaux sont estimés à environ 43 000 € et la part de la Métropole à 21 500 €.

Le Président est autorisé à solliciter la subvention correspondante auprès du Département de Seine-Maritime.

Les dispositions de la convention de financement sont approuvées. Le Président est habilité à signer ladite convention à intervenir avec le Département de Seine-Maritime ainsi que tout document nécessaire à l'attribution de la subvention. La Métropole s'est engagée à couvrir l'éventuelle différence entre les aides escomptées et les aides qui seront effectivement obtenues afin de garantir l'exécution du projet.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Assainissement et Eau – Eau - Aire d'alimentation du Captage de Quevillon - Lancement des études : autorisation - Plan de financement prévisionnel : approbation - Sollicitation d'aides financières : autorisation (Délibération n° B2019_0367 - Réf. 4380)**

Le lancement de l'étude d'Aire d'Alimentation de Captage (AAC) du forage du Quevillon est autorisé. Le plan de financement prévisionnel est approuvé ; les dépenses inhérentes à cette opération sont estimées à 50 000 €HT.

Il est décidé de solliciter les aides financières de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (jusqu'à hauteur de 80 %) pour les dépenses inhérentes à cette opération.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Assainissement et Eau – Eau - Aire d'alimentation des Captages des Cateliers et Perreuse à Oissel - Lancement des études : autorisation - Plan de financement prévisionnel : approbation - Sollicitation d'aides financières : autorisation (Délibération n° B2019_0368 - Réf. 4379)**

Le lancement de l'étude d'Aire d'Alimentation de Captage (AAC) du forage du Catelier située sur la commune d'Oissel est autorisé. Le plan de financement prévisionnel est approuvé ; les dépenses inhérentes à cette opération sont estimées à 50 000 €HT et la participation de la Métropole Rouen Normandie à 10 000 €.

Il est décidé de solliciter les aides financières de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (jusqu'à hauteur de 80 %) pour les dépenses inhérentes à cette opération.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Assainissement et Eau – Eau - Révision de la Déclaration d'Utilité Publique du captage de Bardouville - Maintien des débits de prélèvements : approbation (Délibération n° B2019_0369 - Réf. 4464)**

Le maintien des débits de prélèvements à 500 m³/jour et 30 m³/h est approuvé pour le captage de Bardouville dans le cadre de la procédure de révision de la DUP.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Assainissement et Eau – Eau - Protection des ressources en eau - Avenant n° 1 à la convention de partenariat technique et financier à intervenir avec le SERPN : autorisation de signature - Programme d'actions pour l'année 2020 : approbation (Délibération n° B2019_0370 - Réf. 4470)**

Le programme d'actions pour la protection des ressources en eau de Moulineaux, des Ecameaux et du Nouveau Monde pour l'année 2020 est approuvé. Le coût de la mise en œuvre du programme d'actions pour l'année 2020 est estimé à 542 795 €HT, financé à parts égales par la Métropole et le Syndicat d'Eau du Roumois et du Plateau du Neubourg (SERPN)

Il est décidé de valider les engagements financiers 2020 tels que définis dans le tableau figurant dans la délibération. Les dispositions de l'avenant n° 1 à la convention de partenariat technique et financier sont adoptées. Le Président est habilité à signer ledit avenant.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Distribution d'électricité - Avenant n° 1 relatif à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension (BT) et haute tension (HTA) aériens pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à intervenir avec ENEDIS, SFR et SFR FTTH : autorisation de signature (Délibération n° B2019_0371 - Réf. 4573)**

Les termes de l'avenant n° 1 à la convention relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité Basse Tension (BT) et Haute Tension Aériens (HTA) pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques sont approuvés.

Le Président est habilité à signer ledit avenant à intervenir avec ENEDIS, SFR et SFR FTTH.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Environnement - Biodiversité - Programme MARES - Inventaires mares année 2019 - Subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie - Convention financière à intervenir : autorisation de signature (Délibération n° B2019_0372 - Réf. 4591)**

Les termes de la convention à intervenir avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie sont approuvés. Le Président est habilité à signer la convention pour le financement des inventaires écologiques menés en 2019 dont la subvention octroyée s'élève à 23 144 € ;

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Environnement - Biodiversité - Programme de restauration de pelouses des coteaux calcaïques sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie - Convention financière à intervenir avec la Fondation du Patrimoine : autorisation de signature (Délibération n° B2019_0373 - Réf. 4574)**

Les termes de la convention financière concernant la restauration engagée par la Métropole des 4 sites suivants, côte Sainte Catherine à Rouen, Grand Mare à Rouen et Closet et Maffefranches, sont approuvés. La demande de subvention a reçu un avis favorable pour un montant d'aide de 15 000 € sur des dépenses éligibles retenues à 19 220 €HT.

Le Président est habilité à signer ladite convention à intervenir avec la Fondation du Patrimoine.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Environnement - Biodiversité - Contrat Natura 2000 - Commune d'Anneville-Ambourville - Programme de restauration du site des Terres du Moulin à Vent - Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique - Avenant à intervenir : autorisation de signature (Délibération n° B2019_0374 - Réf. 4590)**

Les termes de l'avenant à la convention initiale pour la contractualisation Natura 2000 et l'obtention d'une subvention pour la gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique à Anneville-Ambourville, sur le site des Terres du Moulin à Vent, pour la période 2018-2022, sont approuvés.

Le Président est habilité à signer ledit avenant à intervenir avec la Région Normandie et la DREAL Normandie, gestionnaires des fonds alloués aux contrats Natura 2000.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Environnement - Charte Agricole de territoire - Convention-cadre de partenariat 2019-2021 à intervenir avec Cerfrance Seine Normandie : autorisation de signature** (Délibération n° B2019_0375 - Réf. 4559)

Les termes de la convention-cadre de partenariat à intervenir avec Cerfrance Seine Normandie pour la période 2019-2021 sont approuvés. Le Président est habilité à signer ladite convention-cadre.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Environnement - Charte Agricole de territoire 2018-2021 - Conventions de partenariat à intervenir avec l'association Bio en Normandie - Avenant n° 2 à la convention de partenariat technique et financier pour l'accompagnement des communes dans leur approvisionnement en produits locaux et durables : autorisation de signature - Convention-cadre 2019-2021 et convention d'application annuelle 2019 : autorisation de signature** (Délibération n° B2019_0376 - Réf. 4572)

Les termes de l'avenant n° 2 relatif à la convention de partenariat pour la période 2018-2021, à intervenir avec la Chambre Régionale d'agriculture de Normandie, les Défis Ruraux et l'association Bio Normandie, pour la mise en place d'un dispositif d'accompagnement des communes pour augmenter leur approvisionnement en produits locaux dans leurs restaurants collectifs, sont approuvés.

Les termes de la convention-cadre 2019-2021 et de la convention d'application annuelle qui en découle au titre de l'année 2019, à intervenir avec l'association Bio en Normandie, sont approuvés.

Le versement d'une subvention de 19 501,60 €, au titre de l'année 2019, au profit de l'association Bio en Normandie, est approuvé.

Le Président est habilité à signer lesdits actes.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Environnement - Charte Agricole de territoire - Mise en œuvre du Chantier 1 - Organisation d'un "Théâtre-forum" - Attribution d'une subvention à l'association le Réseau des CIVAM Normands** (Délibération n° B2019_0377 - Réf. 4565)

Le versement d'une subvention de 1 500 € à l'association le Réseau des CIVAM Normands pour l'organisation d'un théâtre-forum est approuvé, sous réserve de la présentation d'un bilan qualitatif et financier présenté dans un délai d'un mois à compter de la notification de la présente délibération. Le budget prévisionnel de l'événement « Fermes en Débats » s'élève à 15 500 €.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Environnement - Transition énergétique - Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) - Avenant à la convention-cadre de partenariat conclue avec la société Économie D'Énergie : autorisation de signature - Avenant à l'acte de partenariat conclu avec la société Économie D'Énergie : autorisation de signature (Délibération n° B2019_0378 - Réf. 4432)**

Les termes de l'avenant n° 1 à la convention-cadre liant la Métropole et Economie D'Énergie (EDE) et ses annexes sont approuvés.

Le Président est habilité à signer l'avenant à la convention-cadre et l'avenant à l'acte de partenariat conclu entre EDE et la Métropole, en tant que bénéficiaire.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Environnement - Transition énergétique – Espace Info-Energie (EIE) - Convention de financement pour l'année 2019 à intervenir avec l'ADEME : autorisation de signature (Délibération n° B2019_0379 - Réf. 4575)**

La convention de financement pour l'animation du réseau Espace Info-Energie, au titre de l'année 2019 est approuvée. Le Président est habilité à signer ladite convention à intervenir avec l'ADEME.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Incendie et secours - Convention de groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché relatif au renforcement d'une conduite d'adduction d'eau potable et de défense incendie à intervenir avec le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la Région de Montville et les communes de La Vaupalière et d'Hérouville : autorisation de signature (Délibération n° B2019_0380 - Réf. 4462)**

Les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché relatif au renforcement d'une conduite d'adduction d'eau potable et de défense incendie sise Hameau de Haut de l'Ouraille sur la commune de La Vaupalière, limitrophe avec la commune d'Hérouville, sont approuvés.

Le Président est habilité à signer ladite convention à intervenir avec le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la Région de Montville et la commune de La Vaupalière.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Réseaux de chaleur et de froid urbains - Rétrocession redevances d'occupation - Convention financière à intervenir avec la Ville de Canteleu : autorisation de signature (Délibération n° B2019_0381 - Réf. 4349)**

Les termes de la convention financière ayant pour objet de fixer les modalités de reversement des redevances d'occupation du local de cogénération de la chaufferie de Canteleu, sur les années 2015 à 2018, sont approuvés.

Le Président est habilité à signer ladite convention à intervenir avec la commune de Canteleu.

Adoptée.

*** Territoires et proximité - FAGIP - Attribution - Convention à intervenir avec la commune de Petit-Quevilly : autorisation de signature (Délibération n° B2019_0382 - Réf. 4459)**

Un Fonds d'Aide aux Grands Investissements sur les Piscines d'un montant de 1 117 500 € est attribué à la commune de Petit-Quevilly, étant précisé que le montant total des travaux est estimé à 3 725 000 € HT.

Les termes de la convention financière sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention financière à intervenir avec la commune de Petit-Quevilly.

Adoptée.

*** Territoires et proximité - FSIC - Attribution - Conventions à intervenir avec les communes de Mont-Saint-Aignan, Rouen, Caudebec-lès-Elbeuf, Grand-Quevilly, Petit-Quevilly, Bonsecours, Malaunay, Sotteville-lès-Rouen, Val-de-la-Haye, Berville-sur-Seine, Moulineaux, Duclair, Bois-Guillaume, Saint-Etienne-du-Rouvray, Le Houlme, Gouy, Darnétal, Saint-Aubin-lès-Elbeuf, Sahurs, Cléon, Saint-Jacques-sur-Darnétal, Amfreville-la-Mivoie, Saint-Pierre-lès-Elbeuf et Tourville-la-Rivière : autorisation de signature (Délibération n° B2019_0383 - Réf. 4463)**

Les Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (FSIC) sont attribués, selon les modalités définies dans les conventions financières, aux communes suivantes, pour un montant total de 3 060 546,64 € :

- Commune de Mont-Saint-Aignan

Projet N° 1 : Réhabilitation de bâtiments scolaires. Le montant total des travaux s'élève à 151 428,71 € HT. Après étude du dossier, il est décidé d'attribuer la somme de 30 285,74 € soit 20 % du montant HT des travaux.

Projet N° 2 : Rénovation de la toiture du Groupe scolaire du Village. Le montant total des travaux s'élève à 126 120,00 € HT. Après étude du dossier, il est décidé d'attribuer la somme de 25 224 € soit 20 % du montant HT des travaux.

Projet N° 3 : Restauration du pignon de la Maison du Village. Le montant total des travaux s'élève à 41 786,61 € HT. Après étude du dossier, il est décidé d'attribuer la somme de 8 357,32 € soit 20 % du montant HT des travaux.

Projet N° 4 : Travaux salle de l'Espace Culturel Marc Sangnier. Le montant total des travaux s'élève à 106 600 € HT. Après étude du dossier, il est décidé d'attribuer la somme de 21 320 € soit 20 % du montant HT des travaux.

Projet N° 5 : Réalisation d'un skate parc. Le montant total des travaux s'élève à 124 142,96 € HT. Après étude du dossier, il est décidé d'attribuer la somme de 24 828,59 € soit 20 % du montant HT des travaux.

- Commune de Rouen

Projet N° 1 : Mise en conformité PMR du gymnase des Cotonniers. Le montant total des travaux s'élève à 541 011 € HT. Après étude du dossier, il est décidé d'attribuer la somme de 135 252,75 € soit 25 % du montant HT des travaux.

Projet N° 2 : Mise en accessibilité PMR du centre culturel André Malraux. Le montant total des travaux s'élève à 547 460 € HT. Après étude du dossier, il est décidé d'attribuer la somme de 136 865 € soit 25 % du montant HT des travaux.

Projet N° 3 : Travaux à la Mairie. Le montant total des travaux s'élève à 345 000 € HT.

Après étude du dossier, il est décidé d'attribuer la somme de 69 000 € soit 20 % du montant HT des travaux.

Projet N° 4 : Travaux à l'école Benjamin Franklin. Le montant total des travaux s'élève à 133 924,00 € HT. Après étude du dossier, il est décidé d'attribuer la somme de 26 784,80 € soit 20 % du montant HT des travaux.

Projet N° 5 : Travaux à l'école Claude Debussy. Le montant total des travaux s'élève à 284 325 € HT. Après étude du dossier, il est décidé d'attribuer la somme de 56 865 € soit 20 % du montant HT des travaux.

Projet N° 6 : Travaux à l'école Louis Pasteur. Le montant total des travaux s'élève à 370 000 € HT. Après étude du dossier, il est décidé d'attribuer la somme de 74 000 € soit 20 % du montant HT des travaux.

Projet N° 7 : Travaux à l'école André Pottier. Le montant total des travaux s'élève à 370 833 € HT. Après étude du dossier, il est décidé d'attribuer la somme de 74 166,60 € soit 20 % du montant HT des travaux.

Projet N° 8 : Mise en accessibilité PMR du bâtiment de la Rotonde réfectoire. Le montant total des travaux s'élève à 132 690 € HT. Après étude du dossier, il est décidé d'attribuer la somme de 33 172,50 € soit 25 % du montant HT des travaux.

- Commune de Caudebec-lès-Elbeuf

Projet N° 1 : Reconversion de la friche industrielle « Tissages de Gravigny ». Le montant total des travaux s'élève à 2 335 962 € HT. Après étude du dossier, il est décidé d'attribuer la somme de 467 192,40 € soit 20 % du montant HT des travaux.

Projet N° 2 : Travaux sur l'espace culturel communal Bourvil. Le montant total des travaux s'élève à 247 650 € HT. Après étude du dossier, il est décidé d'attribuer la somme de 45 181,78 € soit le solde de l'enveloppe attribuée à la commune.

- Commune de Grand-Quevilly

Projet N° 1 : Travaux à l'école maternelle Cavailès. Le montant total des travaux s'élève à 101 800,53 € HT. Après étude du dossier, il est décidé d'attribuer la somme de 20 360,11 € soit 20 % du montant HT des travaux.

Projet N° 2 : Travaux à l'école Jean Moulin. Le montant total des travaux s'élève à 212 162,80 € HT. Après étude du dossier, il est décidé d'attribuer la somme de 42 432,56 € soit 20 % du montant HT des travaux.

Projet N° 3 : Travaux dans les vestiaires et sur la tribune du stade du Chêne à Leu. Le montant total des travaux s'élève à 1 470 418,46 € HT. Après étude du dossier, il est décidé d'attribuer la somme de 198 113,45 € soit le solde de l'enveloppe attribuée à la commune.

- Commune de Petit-Quevilly

Projet : Travaux dans les bâtiments communaux. Le montant total des travaux s'élève à 260 000 € HT. Après étude du dossier, il est décidé d'attribuer la somme de 52 000 € soit 20 % du montant HT des travaux.

- Commune de Bonsecours

Projet N° 1 : Mise en lumière de la Basilique. Le montant total des travaux s'élève à 31 209,40 € HT. Après étude du dossier, il est décidé d'attribuer la somme de 6 241,88 € soit 20 % du montant HT des travaux.

Projet N° 2 : Travaux au groupe scolaire Hérédia. Le montant total des travaux s'élève à 27 007,79 € HT. Après étude du dossier, il est décidé d'attribuer la somme de 5 401,56 € soit 20 % du montant HT des travaux.

Projet N° 3 : Travaux à l'école maternelle de la Ferme du Plan. Le montant total des travaux s'élève à 81 618,03 € HT. Après étude du dossier, il est décidé d'attribuer la somme de 16 323,61 € à la commune dans le cadre du FSIC, soit 20 % du montant HT des travaux.

- Commune de Malaunay

Projet N° 1 : Travaux à l'école maternelle Georges Brassens. Le montant total des travaux s'élève à 49 162,00 € HT. Après étude du dossier, il est décidé d'attribuer la somme de 9 832,40 € soit 20 % du montant HT des travaux.

Projet N° 2 : Travaux d'aménagement de locaux municipaux. Le montant total des travaux s'élève à 302 042,66 € HT. Après étude du dossier, il est décidé d'attribuer la somme de 60 408,53 € soit 20 % du montant HT des travaux.

Projet N° 3 : Construction d'un boulodrome solaire. Le montant total des travaux s'élève à 112 166,60 € HT. Après étude du dossier, il est décidé d'attribuer la somme de 14 514,36 € soit 12,94 % du montant HT des travaux.

- Commune de Sotteville-lès-Rouen

Projet N° 1 : Travaux dans les écoles Raspail et Renan. Le montant total des travaux s'élève à 93 381,25 € HT. Après étude du dossier, il est décidé d'attribuer la somme de 18 676,25 € soit 20 % du montant HT des travaux.

Projet N° 2 : Réhabilitation énergétique de l'école Gadeau de Kerville. Le montant total des travaux s'élève à 1 217 191 € HT. Après étude du dossier, il est décidé d'attribuer la somme de 243 438,20 € soit 20 % du montant HT des travaux.

- Commune du Val-de-la-Haye

Projet N° 1 : Travaux dans un bâtiment communal. Le montant total des travaux s'élève à 122 500 € HT. Après étude du dossier, il est décidé d'attribuer la somme de 18 389,00 € soit 15 % du montant HT des travaux.

Projet N° 2 : Réalisation d'un équipement PMR à l'école Cavelier de la Salle. Le montant total des travaux s'élève à 6 051,96 € HT. Après étude du dossier, il est décidé d'attribuer la somme de 1 512,99 € soit 20 % du montant HT des travaux.

- Commune de Berville-sur-Seine

Projet : Travaux à l'école (Phase 2). Le montant total des travaux s'élève à 11 620 € HT. Après étude du dossier, il est décidé d'attribuer la somme de 2 324 € soit 20 % du montant HT des travaux.

- Commune de Mouligneaux

Projet : Aménagement d'une aire de jeux. Le montant total des travaux s'élève à 20 706,43 € HT. Après étude du dossier, il est décidé d'attribuer la somme de 4 141,28 € soit 20 % du montant HT des travaux.

- Commune de Duclair

Projet N° 1 : Mise en conformité électrique du groupe scolaire. Le montant total des travaux s'élève à 6 179,71 € HT. Après étude du dossier, il est décidé d'attribuer la somme de 1 235,94 € soit 20 % du montant HT des travaux.

Projet N° 2 : Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) du groupe scolaire. Le montant total des travaux s'élève à 17 295 € HT. Après étude du dossier, il est décidé d'attribuer la somme de 3 459 € soit 20 % du montant HT des travaux.

Projet N° 3 : Extension du système de vidéo protection. Le montant total des travaux s'élève à 16 470 € HT. Après étude du dossier, il est décidé d'attribuer la somme de 3 294 € soit 20 % du montant HT des travaux.

Projet N° 4 : Travaux au groupe scolaire. Le montant total des travaux s'élève à 5 279,45 € HT. Après étude du dossier, il est décidé d'attribuer la somme de 1 055,89 € soit 20 % du montant HT des travaux.

Projet N° 5 : Travaux sur la tribune du stade Maurice Chatel. Le montant total des travaux s'élève à 24 895 € HT. Après étude du dossier, il est décidé d'attribuer la somme de 4 979 € soit 20 % du montant HT des travaux.

Projet N° 6 : Travaux à la Chapelle du Vaurouy. Le montant total des travaux s'élève à 58 241 € HT. Après étude du dossier, il est décidé d'attribuer la somme de 11 648,20 € soit 20 % du montant HT des travaux.

- Commune de Bois-Guillaume

Projet : Construction d'un bâtiment municipal. Le montant total des travaux s'élève à 1 866 500 € HT. Après étude du dossier, il est décidé d'attribuer la somme de 203 499 € soit 10,90 % du montant HT des travaux.

- Commune de Saint-Etienne-du-Rouvray

Projet N° 1 : Travaux sur les aires de jeux et espaces extérieurs. Le montant total des travaux s'élève à 246 666,67 € HT. Après étude du dossier, il est décidé d'attribuer la somme de 49 333,33 € soit 20 % du montant HT des travaux.

Projet N° 2 : Mise en accessibilité de bâtiments publics (ERP et IOP). Le montant total des travaux s'élève à 166 666 € HT. Après étude du dossier, il est décidé d'attribuer la somme de 41 666,50 € soit 25 % du montant HT des travaux.

Projet N° 3 : Désamiantage des sols des écoles. Le montant total des travaux s'élève à 146 666 € HT. Après étude du dossier, il est décidé d'attribuer la somme de 29 333,20 € soit 20 % du montant HT des travaux.

Projet N° 4 : Travaux à l'école Langevin primaire et autres écoles (Ampère et Wallon maternelle et primaire, Duruy maternelle). Le montant total des travaux s'élève à 80 000 € HT. Après étude du dossier, il est décidé d'attribuer la somme de 16 000 € soit 20 % du montant HT des travaux.

Projet N° 5 : Travaux au groupe scolaire Joliot-Curie. Le montant total des travaux s'élève à 166 666,67 € HT. Après étude du dossier, il est décidé d'attribuer la somme de 33 333,33 € soit 20 % du montant HT des travaux.

- Commune du Houlme

Projet N° 1 : Renforcement du contrôle d'accès des cabinets médicaux. Le montant total des travaux s'élève à 11 540,46 € HT. Après étude du dossier, il est décidé d'attribuer la somme de 2 308,09 € soit 20 % du montant HT des travaux.

Projet N° 2 : Mise aux normes de l'éclairage des courts de tennis couverts. Le montant total des travaux s'élève à 11 711,32 € HT. Après étude du dossier, il est décidé d'attribuer la somme de 2 342,26 € soit 20 % du montant HT des travaux.

Projet N° 3 : Accessibilité de l'école maternelle Jean Lurçat. Le montant total des travaux s'élève à 8 456,77 € HT. Après étude du dossier, il est décidé d'attribuer la somme de 2 114,18 € soit 25 % du montant HT des travaux.

Projet N° 4 : Sécurisation de l'école maternelle Jean Lurçat. Le montant total des travaux s'élève à 12 344 € HT. Après étude du dossier, il est décidé d'attribuer la somme de 2 468,80 € soit 20 % du montant HT des travaux.

Projet N° 5 : Mise en place d'un câblage à l'école maternelle Jean Lurçat. Le montant total des travaux s'élève à 3 194,81 € HT. Après étude du dossier, il est décidé d'attribuer la somme de 638,96 € soit 20 % du montant HT des travaux.

Projet N° 6 : Requalification de l'école Aragon Prévert. Le montant total des travaux s'élève à 241 360 € HT. Après étude du dossier, il est décidé d'attribuer la somme de 48 272 € soit 20 % du montant HT des travaux.

- Commune de Gouy

Projet : Réfection de la toiture de la salle polyvalente. Le montant total des travaux s'élève à 37 458,19 € HT. Après étude du dossier, il est décidé d'attribuer la somme de 7 491,63 € soit 20 % du montant HT des travaux.

- Commune de Darnétal

Projet N° 1 : Travaux à l'école élémentaire Marcel Pagnol. Le montant total des travaux s'élève à 59 754,51 € HT. Après étude du dossier, il est décidé d'attribuer la somme de 11 950,90 € soit 20 % du montant HT des travaux.

Projet N° 2 : Travaux au « Complexe sportif Ferry ». Le montant total des travaux s'élève à 316 589,86 € HT. Après étude du dossier, il est décidé d'attribuer la somme de 63 317,97 € soit 20 % du montant HT des travaux.

- Commune de Saint-Aubin-lès-Elbeuf

Projet N° 1 : Travaux de toiture à l'école primaire Marcel Touchard. Le montant total des travaux s'élève à 109 992 € HT. Après étude du dossier, il est décidé d'attribuer la somme de 21 998,40 € soit 20 % du montant HT des travaux.

Projet N° 2 : Travaux à l'école maternelle Malraux. Le montant total des travaux s'élève à 140 147 € HT. Après étude du dossier, il est décidé d'attribuer la somme de 28 029,40 € soit 20 % du montant HT des travaux.

- Commune de Sahurs

Projet : Mise en accessibilité PMR de bâtiments communaux. Le montant total des travaux s'élève à 31 194,31 € HT. Après étude du dossier, il est décidé d'attribuer la somme de 7 798,58 € soit 20 % du montant HT des travaux.

- Commune de Cléon

Projet : Rénovation énergétique de la médiathèque et de la cuisine centrale. Le montant total des travaux s'élève à 469 517,20 € HT. Après étude du dossier, il est décidé d'attribuer la somme de 93 903,44 € soit 20 % du montant HT des travaux.

- Commune de Saint-Jacques-sur-Darnétal

Projet : Mise en accessibilité à l'intérieur de la Mairie. Le montant total des travaux s'élève à 19 996,55 € HT. Après étude du dossier, il est décidé d'attribuer la somme de 4 999,14 € soit 25 % du montant HT des travaux.

- Commune d'Amfreville-la-Mivoie

Projet : Réhabilitation de bâtiments communaux et aménagements publics. Le montant total des travaux s'élève à 78 496 € HT. Après étude du dossier, il est décidé d'attribuer la somme de 15 699,20 € soit 20 % du montant HT des travaux.

- Commune de Saint-Pierre-lès-Elbeuf

Projet N° 1 : Réhabilitation du groupe scolaire Monod Camus. Le montant total des travaux s'élève à 483 500 € HT. Après étude du dossier, il est décidé d'attribuer la somme de 96 700 € soit 20 % du montant HT des travaux.

Projet N° 2 : Construction d'une piste de roller. Le montant total des travaux s'élève à 763 385 € HT. Après étude du dossier, il est décidé d'attribuer la somme de 152 677 € soit 20 % du montant HT des travaux.

Projet N° 3 : Travaux PMR dans les bâtiments communaux. Le montant total des travaux s'élève à 134 240 € HT. Après étude du dossier, il est décidé d'attribuer la somme de 33 560 € soit 25 % du montant HT des travaux.

Projet N° 4 : Rénovation thermique de la salle de sport Calmat Montier (Phase 3). Le montant total des travaux s'élève à 437 200 € HT. Après étude du dossier, il est décidé d'attribuer la somme de 87 440 € soit 20 % du montant HT des travaux.

Projet N° 5 : Construction de vestiaires sportifs. Le montant total des travaux s'élève à 592 000 € HT. Après étude du dossier, il est décidé d'attribuer la somme de 14 605,76 € soit le solde de l'enveloppe FSIC attribuée à la commune.

- Commune de Tourville-la-Rivière

Projet N° 1 : Travaux dans des bâtiments communaux (groupe scolaire Louis Aragon, kiosque sur la place Waldeck Rousseau). Le montant total des travaux s'élève à 68 595,80 € HT. Après étude du dossier, il est décidé d'attribuer la somme de 13 719,16 € soit 20 % du montant HT des travaux.

Projet N° 2 : Aménagement sur les espaces publics. Le montant total des travaux s'élève à 13 261,60 € HT. Après étude du dossier, il est décidé d'attribuer la somme de 2 652,32 € soit 20 % du montant HT des travaux.

Projet N° 3 : Mise en conformité Accessibilité (Programme Ad'AP) (église Saint-Martin, stade Marcel Closse). Le montant total des travaux s'élève à 17 661,63 € HT. Après étude du dossier, il est décidé d'attribuer la somme de 4 415,40 € soit 25 % du montant HT des travaux.

Les termes des conventions financières à intervenir avec les communes concernées sont approuvés et le Président est habilité à signer lesdites conventions à intervenir avec les communes concernées.

Adoptée.

*** Territoires et proximité - Petites communes - FAA - Communes de moins de 4 500 habitants - Attribution - Conventions à intervenir avec les communes d'Ymare, Val-de-la-Haye, Berville-sur-Seine, Moulineaux, Duclair, Gouy, Amfreville-la-Mivoie, Le Houlme, Sahurs, Saint-Jacques-sur-Darnétal et Tourville-la-Rivière : autorisation de signature (Délibération n° B2019_0384 - Réf. 4458)**

Les Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA) sont attribués, selon les modalités définies dans les conventions financières aux communes suivantes, pour un montant total de 175 985,57 € :

- Commune d'Ymare

Projet : Travaux dans des bâtiments communaux (salle des fêtes, salle de restauration scolaire). Le coût total des travaux s'élève à 20 750,52 € HT. Après étude du dossier, il est décidé d'attribuer la somme de 10 375,26 €.

- Commune du Val-de-la-Haye

Projet N° 1 : Réalisation d'un équipement PMR à l'école Cavelier de Salle. Le coût total des travaux s'élève à 6 051,96 € HT. Après étude du dossier, il est décidé d'attribuer la somme de 1 512,99 € à la commune, dans le cadre du FAA.

Projet N° 2 : Travaux dans un bâtiment communal. Le coût total des travaux s'élève à 122 500 € HT. Après étude du dossier, il est décidé d'attribuer la somme de 23 576,54 € à la commune, dans le cadre du FAA.

- Commune de Berville-sur-Seine

Projet : Travaux à l'école (Phase 2). Le coût total des travaux s'élève à 11 620 € HT. Après étude du dossier, il est décidé d'attribuer la somme de 3 486 € à la commune dans le cadre du FAA.

- Commune de Moulineaux

Projet : Aménagement d'une aire de jeux. Le coût total des travaux s'élève à 20 706,43 € HT. Après étude du dossier, il est décidé d'attribuer la somme de 6 211,93 € à la commune dans le cadre du FAA.

- Commune de Duclair

Projet N° 1 : Mise en conformité électrique du groupe scolaire. Le coût total des travaux s'élève à 6 179,71 € HT. Après étude du dossier, il est décidé d'attribuer la somme de 926,96 € à la commune, dans le cadre du FAA.

Projet N° 2 : Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) du groupe scolaire. Le coût total des travaux s'élève à 17 295 € HT. Après étude du dossier, il est décidé d'attribuer la somme de 2 594,25 € à la commune, dans le cadre du FAA.

Projet N° 3 : Extension du système de vidéo protection. Le coût total des travaux s'élève à 16 470 € HT. Après étude du dossier, il est décidé d'attribuer la somme de 411,75 € à la commune, dans le cadre du FAA.

Projet N° 4 : Travaux sur la tribune du stade Maurice Chatel. Le coût total des travaux s'élève à 24 895 € HT. Après étude du dossier, il est décidé d'attribuer la somme de 7 468,50 € à la commune, dans le cadre du FAA.

Projet N° 5 : Travaux à la Chapelle du Vaurouy. Le coût total des travaux s'élève à 58 241 € HT. Après étude du dossier, il est décidé d'attribuer la somme de 1 456,05 € à la commune, dans le cadre du FAA.

- Commune de Gouy

Projet : Réfection de la toiture de la salle polyvalente. Le coût total des travaux s'élève à 37 458,19 € HT. Après étude du dossier, il est décidé d'attribuer la somme de 11 237,46 € à la commune, dans le cadre du FAA.

- Commune d'Amfreville-la-Mivoie

Projet : Réhabilitation de bâtiments communaux et aménagements publics. Le coût total des travaux s'élève à 78 496 € HT. Après étude du dossier, il est décidé d'attribuer la somme de 23 548,80 € à la commune, dans le cadre du FAA.

- Commune du Houlme

Projet : Requalification de l'école Aragon Prévert. Le coût total des travaux s'élève à 241 360 € HT. Après étude du dossier, il est décidé d'attribuer la somme de 69 450 € à la commune, ce qui correspond au solde de l'enveloppe FAA attribuée à la commune.

- Commune de Sahurs

Projet : Mise en accessibilité PMR de bâtiments communaux. Le coût total des travaux s'élève à 31 194,31 € HT. Après étude du dossier, il est décidé d'attribuer la somme de 311,43 € à la commune, dans le cadre du FAA.

- Commune de Saint-Jacques-sur-Darnétal

Projet : Mise en accessibilité à l'intérieur de la Mairie. Le coût total des travaux s'élève à 19 996,55 € HT. Après étude du dossier, il est décidé d'attribuer la somme de 1 999,65 € à la commune, dans le cadre du FAA.

- Commune de Tourville-la-Rivière

Projet : Travaux dans des bâtiments communaux (groupe scolaire Louis Aragon, kiosque sur la place Waldeck Rousseau). Le coût total des travaux s'élève à 68 595,80 € HT. Après étude du dossier, il est décidé d'attribuer la somme de 11 418 € à la commune, ce qui correspond au solde de l'enveloppe FAA attribuée à la commune.

Les termes des conventions financières à intervenir avec les communes concernées sont approuvés et le Président est habilité à signer lesdites conventions à intervenir avec les communes concernées.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Administration générale - Maintenance du parc de véhicules des Transports de l'Agglomération Elbeuvienne (TAE) par le Garage de la Métropole Rouen Normandie - Convention à intervenir avec la Régie des TAE : autorisation de signature (Délibération n° B2019_0385 - Réf. 4391)**

Les termes de la convention de maintenance du parc de véhicules des Transports de l'Agglomération Elbeuvienne par le garage de la Métropole Rouen Normandie sont approuvés.

Le Président est habilité à signer ladite convention à intervenir avec les TAE.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Finances - Commission d'Indemnisation des Activités Économiques - Travaux de réalisation de la ligne T4 - Protocole transactionnel à intervenir : autorisation de signature - Dossier de l'EURL LUNEC (Délibération n° B2019_0386 - Réf. 4408)**

Le Bureau a décidé de verser une indemnité de 13 663 € à l'EURL LUNEC pour le préjudice qu'elle a subi lors de l'exercice de ses activités professionnelles entre le mois d'octobre 2018 et le mois de mars 2019 du fait de la réalisation des travaux de la ligne T4.

Les termes du protocole transactionnel sont approuvés et le Président est habilité à signer ledit protocole à intervenir avec l'EURL LUNEC.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Finances - Commission d'Indemnisation des Activités Économiques - Travaux de réalisation de la ligne T4 - Protocole transactionnel à intervenir : autorisation de signature - Dossier de la SARL CHANTEROUEN (Délibération n° B2019_0387 - Réf. 4398)**

Le Bureau a décidé de verser une indemnité de 17 794 € à la SARL CHANTEROUEN pour le préjudice qu'elle a subi lors de l'exercice de ses activités professionnelles entre le mois de juin et le mois de décembre 2018 du fait de la réalisation des travaux de la ligne T4.

Les termes du protocole transactionnel sont approuvés et le Président est habilité à signer ledit protocole à intervenir avec la SARL CHANTEROUEN.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Finances - Commission d'Indemnisation des Activités Economiques - Travaux de réalisation de la ligne T4 - Protocole transactionnel : autorisation de signature - Dossier SARL LE VELVET (Délibération n° B2019_0388 - Réf. 4631)**

Le Bureau a décidé de verser une indemnité de 28 501 € à la SARL LE VELVET pour le préjudice qu'elle a subi lors de l'exercice de ses activités professionnelles entre le mois de janvier et le mois de mai 2019 du fait de la réalisation des travaux de la ligne T4.

Les termes du protocole transactionnel sont approuvés et le Président est habilité à signer ledit protocole à intervenir avec la SARL LE VELVET.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Immobilier - Commune d'Amfreville-la-Mivoie - Biodiversité : protection et gestion des coteaux calcaires - Cession à M. André SALKIND de l'emprise foncière boisée à détacher de la parcelle cadastrée AO 34 - Acte notarié à intervenir : autorisation de signature (Délibération n° B2019_0389 - Réf. 4411)**

La cession d'une emprise d'environ 10 000 m², à détacher de la parcelle AO 34 figurant au cadastre de la commune d'Amfreville-la-Mivoie, à Monsieur André SALKIND (ou toute autre entité s'y substituant) est autorisée moyennant un prix de vente d'un montant total d'environ 7 250 € ; le montant définitif sera déterminé après réalisation du document d'arpentage rendu nécessaire pour l'opération.

Le Président est habilité à signer l'acte notarié correspondant ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Bois-Guillaume - Rond point de la rue du Soleil Levant - Acquisition de la parcelle AE 282 pour intégration dans le domaine public métropolitain - Acte à intervenir : autorisation de signature (Délibération n° B2019_0390 - Réf. 4308)**

Le Bureau a décidé d'acquérir, à l'amiable, à titre gratuit et sans indemnité, la parcelle sise section AE n° 282, constituant une partie du rond-point de la rue du Soleil Levant, à la jonction de l'avenue Persée.

Sous réserve et après signature de l'acte d'acquisition, il sera procédé au classement de cette parcelle dans le domaine public métropolitain. Le Président est habilité à signer l'acte.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Bois-Guillaume - Parking rue Sainte Venise - Acquisition de la parcelle AN 273 pour intégration dans le domaine public métropolitain - Acte à intervenir : autorisation de signature (Délibération n° B2019_0391 - Réf. 4456)**

Le Bureau a décidé d'acquérir la parcelle cadastrée section AN n° 273, d'une surface de 419 m², appartenant à la ville de Bois-Guillaume. Après acquisition, cette parcelle sera intégrée dans le domaine public métropolitain. Le Président est habilité à signer le ou les actes correspondants.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Boos - Lotissement "Le Clos Saint-Sauveur" - Acquisition de propriété pour intégration dans le domaine public métropolitain - Acte à intervenir : autorisation de signature (Délibération n° B2019_0392 - Réf. 4256)**

Le Bureau a décidé d'acquérir à l'amiable, à titre gratuit et sans indemnité, les parcelles situées sur le territoire de Boos, cadastrées section AI n° 234 et n° 256, appartenant à l'ASL « Le Clos Saint-Sauveur ».

Sous réserve et après signature de l'acte d'acquisition, il sera procédé au classement desdites parcelles dans le domaine public métropolitain. Le Président est habilité à signer le ou les actes correspondants.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Caudebec-lès-Elbeuf - Parc d'activités du Clos Allard - Cession partielle de la parcelle AC 276 au Groupe PIERRES NORMANDES via la SNC ACTIVA - Installation d'un système de défense incendie privé - Cession à titre gratuit d'une surface de terrain supplémentaire pour pallier au sous-dimensionnement des équipements publics sur la ZAC (Délibération n° B2019_0393 - Réf. 4549)**

Pour répondre aux obligations réglementaires en matière de défense incendie et afin de prendre en compte les nouveaux surcoûts induits par l'installation de ces équipements sur le domaine privé de la SNC ACTIVA, une parcelle de 200 m² extraite de la parcelle AC 276, évaluée à 3 000 €HT, est cédée à titre gratuit à la SNC ACTIVA pour le compte de la société de promotion immobilière Groupe Pierres Normandes, représentant sur l'opération globale, une minoration supplémentaire du prix de vente de 0,43 €/m² HT (cession d'une surface totale de 7 105 m² pour un montant de 103 575 €HT soit 14,57 €/m² HT).

Il est acté que le montant de la cession reste fixé à 103 575 € H, pour une superficie de 7 105 m² auquel s'ajoute la TVA, dans les conditions fixées par la délibération du Bureau du 1^{er} avril 2019.

Le Président est habilité à signer la promesse de vente, l'acte authentique et tous documents nécessaires à la régularisation de cette décision.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Caudebec-lès-Elbeuf - Parc d'activités de l'Épinette - Cession des parcelles AB 37 et AB 187 pour partie à la SAS APA - Modification du prix de cession (Délibération n° B2019_0394 - Réf. 4547)**

Le Bureau a décidé de modifier le prix de cession de parcelles AB 37 et AB 187 pour partie d'environ 10 000 m² sur le parc d'activités de l'Épinette à Caudebec-lès-Elbeuf au motif de la présence de canalisations amiantées sur le terrain, induisant des coûts supplémentaires pour traiter préalablement la nature du sous-sol mettant en péril l'équilibre économique du projet de la SAS APA.

Ces parcelles sont cédées à la SAS APA au prix négocié de 18,50 € HT/m² soit 185 000 €HT environ, auquel s'ajoute la TVA, dans les conditions fixées par la délibération du 8 octobre 2018.

Le Président est habilité à signer la promesse de vente, l'acte authentique et tous documents nécessaires à la régularisation de cette décision.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Darnétal - Biodiversité : protection des coteaux calcaires - Acquisition d'une parcelle calcicole au centre hospitalier Durécu-Lavoisier - Acte notarié à intervenir : autorisation de signature (Délibération n° B2019_0395 - Réf. 4426)**

Le Bureau a décidé d'acquérir la parcelle appartenant au centre hospitalier Durécu-Lavoisier, figurant au cadastre de la commune de Darnétal, section AH n° 592, d'une contenance totale de 3ha 58a 99ca pour un prix de vente d'un montant total de 20 000 €.

Le Président est habilité à signer l'acte notarié correspondant ainsi que tout document se rapportant à cette affaire et à procéder au paiement des frais dudit acte.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Darnétal - Rue de Préaux - Acquisition foncière pour élargissement de voirie - Acte à intervenir : autorisation de signature (Délibération n° B2019_0396 - Réf. 3955)**

Le Bureau a autorisé l'acquisition de la parcelle cadastrée section AC n° 225, d'une surface de 24 m², appartenant à Monsieur LANDRIEUX et Madame CHARLES, à titre gratuit, étant entendu que les frais d'acte seront pris en charge par la Métropole Rouen Normandie. Ladite parcelle sera intégrée, après acquisition, au domaine public métropolitain.

Le Président est habilité à signer le ou les actes correspondants.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Franqueville-Saint-Pierre - Zone d'Aménagement Concerté Galilée - Acquisition de propriété pour intégration dans le domaine public métropolitain - Acte à intervenir : autorisation de signature (Délibération n° B2019_0397 - Réf. 4465)**

Le Bureau a décidé d'acquérir à l'amiable, à titre gratuit et sans indemnité, les parcelles situées sur le territoire de la commune de Franqueville-Saint-Pierre, cadastrées section AL n° 91, n° 111, n° 112, n° 121, n° 131, n° 136, n° 145, n° 196, n° 235, n° 240, n° 241, n° 279, n° 288, n° 294, n° 299, n° 303, n° 304, n° 321, n° 345, n° 369 - section AR n° 179, n° 180, n° 206, n° 208, n° 240, n° 241, n° 255, n° 257 sous réserve de justifier et avant la signature de l'acte d'acquisition, de la bonne exécution des travaux de remise en état préalable à l'intégration dans le domaine public métropolitain.

Il sera procédé au classement desdites parcelles dans le domaine public métropolitain, sous réserve et après signature de l'acte d'acquisition.

Le Président ou toute personne s'y substituant est habilité à signer le ou les actes se rapportant à ce dossier.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Grand-Quevilly - rue Paul Vaillant Couturier - Réception des travaux de réorganisation et d'amélioration des conditions d'accès et de dessertes - Désaffectation des parcelles cadastrées AD n° 249 et AE n° 281 - Acquisition de la parcelle AD n° 243 appartenant la société Les 3 PHI (Délibération n° B2019_0398 - Réf. 4531)**

Il est décidé de constater la désaffectation des parcelles cadastrées section AD n° 249 et section AE n° 281, d'une contenance totale de 640 m² et de confirmer la libération des lieux par suite de l'état de lieux contradictoire attestant la réception définitive de l'ensemble des travaux d'amélioration liés notamment à l'accessibilité routière au droit de la rue Paul Vaillant Couturier à Grand-Quevilly.

L'acquisition de la parcelle appartenant à la société dénommée Les 3 PHI, figurant au cadastre de la commune de Grand-Quevilly, section AD n° 243, d'une contenance totale de 2 576 m², à titre gratuit, est approuvée.

Le Président est habilité à signer l'acte authentique correspondant à recevoir par Me Jean-Philippe BOUGEARD, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire, étant ici précisé que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur ;

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Grand-Quevilly - Le Parc Matisse - Rétrocession de parcelles et intégration dans le domaine public métropolitain - Acte à intervenir : autorisation de signature (Délibération n° B2019_0399 - Réf. 4434)**

Le Bureau a décidé d'acquérir, à l'amiable et sans indemnité, les parcelles référencées AX399, AX422, AX428, AX429, AX 432, AX434, AX435, AX438, AX440, AX441, AX444, AX446, AX447, AX450, AX452, AX453, AX456, AX458, AX459, AX462, AX479, AX 482, AX484, AX492, AX494, AX498, AX501, AX502, AX503, AX504, AX522, AX524, AX527, AX529, AX691, AX533, AX534, AX536, AX537, AX540, AX541, AX693, AX544, AX548, AX549, AX552, AX554, AX565, AX676, AX687, pour une superficie représentant 28 059 m², situées sur le territoire de la commune de Grand-Quevilly et appartenant à Nexity Foncier Conseil SNC.

Sous réserve et après signature de l'acte d'acquisition, il sera procédé au classement des dites parcelles dans le domaine public métropolitain.

Le Président est habilité à signer l'acte notarié correspondant ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Immobilier - Commune d'Isneauville - Rue du Mont Perreux - Transfert de propriété d'une emprise de voirie à la Métropole Rouen Normandie - Acte à intervenir : autorisation de signature (Délibération n° B2019_0400 - Réf. 4347)**

Le Bureau émet un avis favorable sur la procédure de transfert définitif à titre gratuit, dans le domaine public de la Métropole Rouen Normandie, de la parcelle cadastrée section AN n° 50, située à Isneauville.

Le Président est habilité à signer tout acte de cession amiable ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Immobilier - Commune de La Londe - Travaux d'élargissement de la rue Roger Bontemps - Acquisition de la parcelle AK 50p de 11 m² - Acte à intervenir : autorisation de signature (Délibération n° B2019_0401 - Réf. 4435)**

Le Bureau a décidé d'acquérir la parcelle AK 50p pour 11 m² et il sera procédé à son classement dans le domaine public métropolitain.

Le Président est habilité à signer l'acte notarié correspondant ainsi que tout document relatif à cette affaire, étant précisé que les frais notariés, de publication et d'enregistrement seront à la charge de la Métropole Rouen Normandie.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Maromme - Vente à Monsieur ILOURMANE de la maison à usage d'habitation sise au 2 impasse Grébauval - Acte notarié à intervenir : autorisation de signature (Délibération n° B2019_0402 - Réf. 4457)**

La cession à Monsieur Mohand-Arezki ILOURMANE du bien immobilier, sis à Maromme 2 impasse Grébauval, d'une surface de 184 m² à détacher de la parcelle cadastrée AL 248, est autorisée moyennant un prix de vente d'un montant de 125 000 € net vendeur, auquel s'ajoute une commission d'agence au profit du cabinet BIAS IMMOBILIER de Maromme, d'un montant de 8 000 €.

Le Président est habilité à signer l'acte notarié correspondant ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Maromme - Itinéraire cyclable le long du Cailly - Acquisition d'emprises foncières à la société Eaux de Normandie - Acte notarié à intervenir : autorisation de signature (Délibération n° B2019_0403 - Réf. 4428)**

L'acquisition d'une emprise d'une superficie d'environ 608 m² à prélever sur la parcelle figurant au cadastre de la ville de Maromme, section AK n° 638 est autorisée pour un prix de vente d'un montant de 40 €/m², soit un total d'environ 24 320 €. Le prix définitif sera fixé après communication du document d'arpentage déterminant précisément la surface cédée.

Afin de constituer une unité foncière cohérente et d'en assurer l'entretien, l'acquisition à titre gratuit de la bande de talus longeant l'emprise et bordant la rivière du Cailly, représentant une surface d'environ 187 m², est autorisée.

L'acquisition à titre gratuit des parcelles figurant au cadastre de la ville de Maromme, section AK n° 364 et 631, est autorisée.

Le Président est habilité à signer l'acte authentique correspondant ainsi que tout document se rapportant à cette affaire et à procéder au paiement des frais dudit acte.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Quévreville-la-Poterie - Intersection du chemin du Petit Bois et de la rue du Fresnay - Acquisition de propriété pour intégration dans le domaine public métropolitain - Acte à intervenir : autorisation de signature (Délibération n° B2019_0404 - Réf. 4340)**

L'acquisition à titre gratuit, des parcelles cadastrées section A n° 686, d'une contenance de 72 m² et n° 683 d'une contenance de 2 m², est autorisée. Après acquisition, il sera procédé à l'intégration de ces deux parcelles dans le domaine public métropolitain.

Le Président ou son représentant est habilité à signer le ou les actes correspondants.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Rouen - ZAC Aubette-Martainville - Rouen Innovation Santé - Cession à la SPL Rouen Normandie Aménagement des îlots H et I - Parcelles LZ n° 206, 207 et 208 - Acte notarié à intervenir : autorisation de signature (Délibération n° B2019_0405 - Réf. 4452)**

La cession des parcelles figurant au cadastre de la ville de Rouen, section LZ n° 206, 207 et 208, d'une superficie totale de 10 452 m², à la SPL Rouen Normandie Aménagement, est autorisée moyennant un prix de vente de 480 083,64 €HT.

Le Président est habilité à signer l'acte authentique correspondant ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Saint-Jacques-sur-Darnétal - Sente du Vieux Pressoir - Acquisition pour intégration dans le domaine public métropolitain - Acte à intervenir : autorisation de signature (Délibération n° B2019_0406 - Réf. 4337)**

La parcelle située sur le territoire de Saint-Jacques-sur-Darnétal, référencée section AD n° 250, appartenant aux Consorts DESHAYE est acquise à l'amiable, à titre gratuit et sans indemnité.

Sous réserve et après signature de l'acte d'acquisition, il sera procédé aux classement de ladite parcelle dans le domaine public métropolitain.

Le Président ou toute personne s'y substituant est habilité à signer les actes se rapportant à ce dossier.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Saint-Léger-du-Bourg-Denis - Aménagement de la rue de l'Eglise - Acquisition pour intégration dans le domaine public métropolitain des parcelles AI 187 et AI 189 - Acte à intervenir : autorisation de signature (Délibération n° B2019_0407 - Réf. 4407)**

L'acquisition à titre gratuit, des parcelles cadastrées section AI n° 187 et n° 189, d'une surface totale de 101 m², appartenant à LOGISEINE et nécessaires à l'aménagement de la rue de l'église à Saint-Léger-du-Bourg-Denis, est autorisée étant entendu que les frais d'acte notarié seront à la charge de la Métropole Rouen Normandie. Il sera procédé à leur intégration au domaine public métropolitain à compter de la signature de l'acte.

Le Président ou son représentant est habilité à signer le ou les actes correspondants.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Saint-Martin-de-Boscherville - Acquisition des parcelles D 415p, D 889, D 874, D 878, D 877 et D 881 - route de Quevillon - Acte notarié à intervenir : autorisation de signature (Délibération n° B2019_0408 - Réf. 4360)**

Les parcelles suivantes sont acquises selon des modalités définies par la commune de Saint-Martin-de-Boscherville :

- D 415p (25 m²) propriété de M. et Mme ELIE pour la somme de 1 250 €,
- D 889 (6 m²) propriété de M. et Mme CALLE et M et Mme DORANGE pour la somme de 300 €,
- D 874 (29 m²) propriété de M. et Mme CALLE pour la somme de 1 450 €,
- D 878 (28 m²) propriété de M. CALLE pour la somme de 1 400 €,
- D 877 (23 m²) propriété de M. et Mme CLOTTEN pour la somme de 1 150 €,
- D 881 (3 m²) propriété de Mme TRIBOUILLARD pour la somme de 150 €.

Il sera procédé à l'intégration de ces surfaces dans le domaine public métropolitain. Les frais d'acte seront pris en charge par la Métropole Rouen Normandie.

Le Président est habilité à signer l'acte se rapportant à ce dossier.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Saint-Pierre-lès-Elbeuf, lieu-dit La Fieffe - Réalisation d'un ouvrage de régulation des eaux pluviales - Acquisition de la parcelle AP 27 - Eviction de l'exploitant agricole - Acte notarié à intervenir : autorisation de signature (Délibération n° B2019_0409 - Réf. 4425)**

L'acquisition de la parcelle appartenant aux Consorts HURPIN, figurant au cadastre de la commune de Saint-Pierre-lès-Elbeuf, section AP n° 27, d'une superficie totale de 1ha 43a 60ca est autorisée moyennant un prix de vente de 14 360 €. Le versement à l'exploitant agricole d'une indemnité d'éviction à hauteur de 8 969 € est autorisé.

Le Président est habilité à signer l'acte notarié ainsi que tout document se rapportant à cette et de procéder au paiement des frais dudit acte.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Saint-Pierre-lès-Elbeuf - ZAC de l'Oison - Cession des parcelles de terrain AB 219, AB 220 et AB 223 à l'association CURSUS - Promesse de vente - Acte authentique : autorisation de signature (Délibération n° B2019_0410 - Réf. 4455)**

Le Bureau a autorisé la cession d'une parcelle de 3 167 m² environ, actuellement cadastrée AB 219, AB 220 et AB 223 sur la ZAC de l'Oison à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, à l'association CURSUS ou à toute autre société de son choix susceptible de s'y substituer en vue de réaliser son projet immobilier selon les conditions suivantes :

- Condition foncière : superficie de 3 167 m² environ,
- Conditions financières conformément à l'avis de France Domaine : le prix de cession est fixé à 20 € HT le m² soit un total de 63 340 € HT environ, auquel s'ajoute la TVA sur le prix total. Cette cession est assortie d'une clause de faculté de réméré à négocier.
- Conditions annexes : les frais de la promesse de vente et de l'acte authentique dressé par Maître BOUGEARD, notaire à Mesnil Esnard, sont à la charge de l'acquéreur,
- Clause résolutoire : cette décision cessera de produire ses effets si l'acte notarié n'est pas régularisé dans le délai de 18 mois à compter de la notification de cette décision,

Le Président est habilité à signer la promesse de vente, l'acte authentique et tous documents nécessaires à la régularisation de cette décision.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Marchés publics - Autorisation de signature (Délibération n° B2019_0411 - Réf. 4563)**

La signature des marchés listés dans le tableau présenté dans la délibération est autorisée et le Président est habilité à signer lesdits marchés ainsi que les actes afférents.

Adoptée (contre l'autorisation de signature et de modification des marchés publics prévoyant un critère prix supérieur à 50 % : 2 voix).

*** Ressources et moyens - Ressources humaines - Recrutements d'agents contractuels - Autorisation (Délibération n° B2019_0412 - Réf. 4534)**

Le Président est autorisé, en cas d'impossibilité à pourvoir par des agents titulaires les postes de chargé(e) de la sécurité des systèmes d'information, de directeur(rice) adjoint(e) transition énergétique, chef(fe) de projet copropriétés, de chef(fe) de projet de développement des musées, de chargé(e) du développement économie numérique, de chargé(e) d'études juridiques, de responsable projet prospective et coopérations entre les territoires, de directeur(trice) de la régie Rouen Normandie Création, de chargé(e) d'opérations agricoles, à recruter des agents contractuels pour une durée de trois ans, conformément à l'article 3-3 2° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et à les rémunérer par référence au cadre d'emplois visés ci-dessus.

Le renouvellement de ces contrats et, le cas échéant, de faire application de l'article 3-4 de la loi du 26 janvier 1984 précitée est autorisé. Le Président est habilité à signer les contrats correspondants.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Ressources humaines - Aide au développement des activités sportives à destination du personnel de la Métropole Rouen Normandie - Convention à intervenir avec l'Association Sportive Des Administrations de la Seine-Maritime (ASDA 76) : autorisation de signature - Attribution d'une subvention (Délibération n° B2019_0413 - Réf. 4468)**

La convention à intervenir avec l'Association Sportive Des Administrations de la Seine-Maritime (ASDA 76) est approuvée pour l'année 2019. Le Président est habilité à signer ladite convention.

Le renouvellement de cette convention est autorisé à l'issue de la période concernée pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2020 maximum, sous réserve de l'inscription des crédits afférents au budget 2020.

Le Bureau autorise le versement d'une subvention annuelle de 5 100 € à l'ASDA 76.

Adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 48.

